



SERVICES DE CONSULTANT
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° DD8 /AMI/CUY/SG/PLIDY VY/SPM/ASPM DU 04 SEPT 2026

RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS À DOUALA ET YAOUNDE - VOLET YAOUNDE (PLIDY-VY)

La Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY), dans le cadre du « Programme de Lutte contre les Inondations à Douala et Yaoundé (PLIDY) » a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et a l'intention d'utiliser une partie de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du contrat de la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Programme de Lutte contre les Inondations à Douala et Yaoundé (PLIDY) du volet Yaoundé.

A Yaoundé, le PLIDY sera mis en œuvre dans l'ensemble du bassin versant du Mfoundi avec des aménagements sur les cours d'eau Odza, Mfoundi Amont et Mfoundi Aval. Le PLIDY de Yaoundé comporte cinq (5) composantes, à savoir :

- Composante 1 : Mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) ;
- Composante 2 : Travaux de drainage et d'aménagements urbains de quartiers ;
- Composante 3 : Gestion des déchets et mise en œuvre des campagnes d'IEC ;
- Composante 4 : Développement des équipements et services météorologiques ;
- Composante 5 : Appui institutionnel et gestion du projet (renforcement des capacités des acteurs du projet).

La composante 1 dans laquelle est inscrite la présente prestation comprend :

- (i) Expropriations et indemnisations des personnes affectées par le projet ;
- (ii) Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la gestion des indemnisations (indemnisations, suivi-accompagnement PAP) ;
- (iii) Audit financier du PAR.

La composante 2 dont les travaux entraînent les indemnisations et compensations comprend :

- (i) Travaux de construction des ouvrages de lutte contre les inondations dans le secteur Mfoundi amont à Yaoundé ;
- (ii) Travaux de construction des ouvrages de lutte contre les inondations dans le secteur Mfoundi aval à Yaoundé ;
- (iii) Travaux de construction des ouvrages de lutte contre les inondations dans le secteur Mfoundi Odza à Yaoundé.

Ces travaux sont programmés afin de réduire les inondations dans l'ensemble du bassin versant du Mfoundi d'une part et d'autre part prolonger les impacts positifs des travaux réalisés durant les phases 1 et 2 du projet d'assainissement de Yaoundé (PADY1-2).

Il s'agit spécifiquement :

- Des aménagements des principaux cours d'eau des sous-bassins versants du Mfoundi ;
- La construction des infrastructures socio-économiques sur les espaces dégagés ;

- L'amélioration et la sécurisation de l'ensemble du système d'assainissement de la ville de Yaoundé.

Les zones à aménager dans le cadre du Programme de Lutte contre les Inondations à Yaoundé comprennent trois (03) drains naturels dans lesquels un certain nombre d'aménagements vont être faits. Ces drains, ainsi que les aménagements à exécuter dans chacun d'eux sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Bassin Versant	Aménagements majeurs prévus pour le drain
Secteur MFOUNDI AMONT	Construction d'un bassin de rétention de 9.5 ha
Secteur ODZA	Curage du tronçon amont du bassin d'écêtement (4551 ml) et remplacement des ouvrages hydrauliques de capacité insuffisante ;
	Création d'un bassin d'écêtement de 11 ha sur le cours d'eau Odza ;
	Aménagement de la partie aval du bassin d'écêtement par un canal bétonné de section 8 m ²
	Sécurisation d'une bande de 10 m qui sera réservée à la mise en œuvre des pistes d'entretien. Cette action s'étend sur un linéaire de 4697 ml.
Secteur MFOUNDI AVAL	Construction d'un canal de 1700 ml (avec bassin de rétention 4.2 ha-6 ha) sur la rivière Mfoundi à partir de la fin du canal construit dans le cadre du PADY2 traversant le pont de l'autoroute sur cette rivière
	Curage de 3374 ml jusqu'à la confluence avec la rivière Mefou, Soit une longueur totale de 5074 ml
	Aménagement d'un parc urbain dans la zone
	Aménagement des pistes d'entretien et d'une voirie

Les travaux ci-dessus se feront en un lot unique.

Le Consultant aura pour mission :

- La mise à jour des données du PAR : (i) élaborer le plan d'information, éducation et communication (IEC) à l'attention des PAPs et des parties prenantes au vu des réalités opérationnelles ; (ii) actualiser les caractéristiques et les informations sur les personnes affectées par le projet (CNI , Photos) ; (iii) créer une base de données des PAPs et des biens impactés qui décrit l'évolution individuelle de la situation de chacune des PAP recensée dans le PAR iv) élaborer le plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS).
- La mise en œuvre du PAR, y compris le suivi et l'accompagnement psycho-social des personnes affectées par le projet (PAPs) et la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), notamment : (i) assurer la mise en œuvre du plan d'IEC ; (ii) appuyer la mise en place des institutions exigées pour la mise en œuvre du PAR ; (iii) accompagner les PAPs dans tout le processus de mise en œuvre du PAR ; (iv) mettre en œuvre le plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS); (v) organiser les réunions de sensibilisation avec les PAP ; (vi) assurer la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes et litiges liées au processus de réinstallation ; (vii) appuyer le Maître d'Ouvrage dans le processus de libération des emprises du Projet.

À titre indicatif, la durée prévisionnelle de la prestation sera de vingt-quatre (24) mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de commencer les prestations.

La Communauté Urbaine de Yaoundé invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

☒ Bureaux d'études

☐ Consultants individuels

☒ ONG

☒ ONG et bureau(x) d'études en Groupement

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Peuvent faire acte de candidatures, les bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études locaux ou internationaux, les Organisations Non-Gouvernementales locales ou internationales, à l'exclusion :

- Des bureaux d'études ou ONG se trouvant sous le coup d'une suspension suite à la résiliation d'un marché, en application de l'article 102 du Code des Marchés Publics camerounais,
- Des bureaux d'études ou ONG n'ayant pas signé la Déclaration d'Intégrité en Annexe ;
- Des bureaux d'études ou ONG sujets des cas d'exclusion énumérés dans les directives de passation des marchés de l'AFD (article 1.3.2).

Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Les candidats devront apporter des justificatifs des expériences ayant les mêmes envergures que les services demandés, notamment les brochures, les références concernant l'exécution de contrats analogues, les expériences dans des conditions semblables, la disponibilité des connaissances et qualifications nécessaires (justificatifs correspondants aux références présentées), les moyens humains et financiers, etc.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés : marchés dont le montant est au moins égal à 600 mille Euros HT, soit 396 millions de FCFA HT ;
- De la nature des Services : Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale – MOUS pour la mise en œuvre des PAR ;
- Du domaine et de l'expertise technique : actualisation et mise en œuvre opérationnelle des PAR aux standards internationaux (NES 5 de la Banque mondiale), gestion et animation de mécanismes de gestion des plaintes, mise en œuvre de Plan de restauration des moyens de subsistance ; deux (02) expériences de coût financier similaire datées de moins de 6 ans ;
- La nature des travaux ou aménagements pour lequel le candidat a élaboré ou mis en œuvre le(s) PAR : travaux d'infrastructures, BTP, etc. ;
- Du contexte géographique : expériences de mise en œuvre de PAR en Afrique subsaharienne en particulier.

La Communauté Urbaine de Yaoundé examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays de la prestation ;

- Correspondants/partenaires locaux du candidat ;
- Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat, notamment la certification environnementale et sociale.

Le candidat doit également produire des éléments permettant d'apprécier sa capacité à disposer des ressources financières nécessaires pour assurer ses missions. Son chiffre d'affaires moyen des cinq dernières années doit être au moins égal à 600 000 Euros HT soit 396 000 000 FCFA HT. Cette moyenne pourrait être calculée sur la base des chiffres lus sur les patentes concernées ou sur celle d'autres documents appropriés présentés.

La Communauté Urbaine de Yaoundé dressera une liste restreinte de six (6) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis en accord avec les procédures du Maître d'Ouvrage et de son partenaire l'AFD dans un délai de trois (03) mois à compter de la publication de la liste des candidats retenus, objet du présent AMI.

Les manifestations d'intérêt rédigées en français et en SEPT (07) exemplaires (dont UN (01) original et CINQ (05) copies et une copie numérique sur clé USB (contenant les fichiers PDF scanné et Word de l'offre) marqués comme tels) doivent être déposés sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE
A l'attention du Coordonnateur du PLIDY-Yaoundé

Base de chantier de la Communauté Urbaine de Yaoundé, située à WARDA, derrière le nouveau siège de la FECAFOOT Au plus tard le **08 OCT 2026** à 12 heures, heure locale, avec la mention : en langue française, avec en objet :

- la référence du présent AMI : N° **008** /AMI/CUY/SG/PLIDY-VY/SPM/ASPM du **04 SEPT 2026**
- le titre du présent AMI : Maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en vue de la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le Programme de Lutte contre les Inondations à Douala et Yaoundé (PLIDY), Volet Yaoundé.

Pour les bureaux d'études internationaux ou ONG internationales, l'envoi des dossiers par un transporteur professionnel fiable est autorisé, dans le strict respect des consignes ci-dessus. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du Coordonnateur sis à la base de chantier du PCADY, située à WARDA, derrière le nouveau siège de la FECAFOOT dans la limite des délais fixés.

Les renseignements supplémentaires peuvent être obtenu auprès de la Cellule D'exécution du PLIDY-Yaoundé, sise Base chantier de la Communauté Urbaine de Yaoundé, située à WARDA, derrière le nouveau siège de la FECAFOOT ; Tel. +237 677 52 75 03 / 696 92 96 51 ; Email : compteprojetessi@gmail.com avec copie à claudetakouo@yahoo.fr et parfaitpedie11@yahoo.com.

La Communauté Urbaine de Yaoundé se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le démarrage prévisionnel des prestations envisagées est projeté au 3^e trimestre de l'année 2027.

Pièce jointe :

- *Déclaration d'Intégrité ;*
- *Articles 1.3.3 et 3.1.2 des directives*

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)
Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé¹ _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès³ ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;

¹ Pour le cas d'un marché déjà signé à refinancer.

² Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

³ Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

- b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
- 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
- 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010⁴ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
- 1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 - 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 - 3. n'est inadmissible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

⁴ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

- 4.1 Être un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
- 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;
- 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD⁵.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (*en*

⁵ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
 - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
 - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
 - 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
 - 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignant les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.
9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de ⁶ :

Signature _____ :

En _____ date _____ du _____ :



Messi Atangana Luc

⁶ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.



CONSULTING SERVICES
CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST

N° 008 /CEI/CUY/SG/FCPDY-YC/SPM/ASPM OF THE 04 SEPT 2026

RELATING TO URBAN AND SOCIAL PROJECT MANAGEMENT (MOUS) FOR THE IMPLEMENTATION OF THE RESETTLEMENT ACTION PLAN (PAR) FOR PERSONS AFFECTED BY THE FLOOD CONTROL PROGRAM IN DOUALA AND YAOUNDE - YAOUNDE COMPONENT (FCPDY-YC)

The Yaounde City Council (YCC), within the framework of the “Flood Control Program in Douala and Yaoundé (PLIDY)”, has received funding from the French Development Agency (AFD) and intends to use part of it to make payments under the Urban and Social Project Management (MOUS) contract for the implementation of the Resettlement Action Plan (RAP) of the Yaounde component of the Flood Control Program in Douala and Yaounde (PLIDY).

In Yaounde, the PLIDY (Local Plan for the Integration of Displaced Persons) will be implemented throughout the Mfoundi watershed, with improvements to the Odza, Upper Mfoundi, and Lower Mfoundi rivers. The Yaounde PLIDY combine five (5) components:

- Component 1: Implementation of the Resettlement Action Plan (RAP);
- Component 2: Drainage works and urban development projects in neighborhoods;
- Component 3: Waste management and implementation of IEC (Information, Education, and Communication) campaigns;
- Component 4: Development of meteorological equipment and services;
- Component 5: Institutional support and project management (capacity building for project stakeholders).

Component 1, which includes these services:

- (i) Expropriations and compensation of persons affected by the project;
- (ii) Urban and social project management for compensation administration (compensation, PAP monitoring and support);
- (iii) Financial audit of the PAR.

Component 2, whose works entail compensation, includes:

- (i) Construction of flood control structures in the upstream Mfoundi sector of Yaoundé;
- (ii) Construction of flood control structures in the downstream Mfoundi sector of Yaoundé;
- (iii) Construction of flood control structures in the Mfoundi Odza sector of Yaoundé.

These works are planned to reduce flooding throughout the Mfoundi watershed and to extend the positive impacts of the work carried out during phases 1 and 2 of the Yaoundé Sanitation Project (PADY1-2).

Specifically, they include:

- Improvements to the main watercourses of the Mfoundi sub-watersheds ;
- Construction of socio-economic infrastructure on the cleared land;
- Improvement and securing of the entire sanitation system for the city of Yaounde.

The areas to be developed under the Flood Control Program in Yaoundé include three (03) natural drainage channels where a number of improvements will be made. These channels, as well as the improvements to be carried out in each of them, are presented in the table below:

Watershed	Major improvements planned for the drain
UPPER MFOUNDI Sector	Construction of a 9.5 ha retention basin
ODZA Sector	Dredging of the upstream section of the flood control basin (4551 ml) and replacement of hydraulic structures with insufficient capacity
	Creation of an 11-hectare flood control basin on the Odza river
	Development of the downstream section of the flood control basin by means of a concrete channel with a cross-section of 8 m ²
	Securing a 10m strip which will be reserved for the implementation of maintenance tracks. This action extends over a linear distance of 4697 ml.
DOWNSTREAM MFOUNDI Sector	Construction of a 1700 ml canal (with a 4.2 ha-6 ha retention basin) on the Mfoundi River, starting from the end of the canal built as part of the PADY2 project, crossing the highway bridge over this river.
	Dredging of 3374 ml up to the confluence with the Mefou river, for a total length of 5074 ml
	Development of an urban park in the area
	Construction of maintenance tracks and roads

The above works will be carried out as a single lot.

The Consultant's responsibilities will include:

- Updating the PAR data: (i) develop the Information, Education, and Communication (IEC) plan for Project Affected Persons (PAPs) and stakeholders, taking into account operational realities; (ii) update the characteristics and information on PAPs (National Identity Cards, Photos); (iii) create a database of PAPs and impacted assets that describes the individual evolution of each PAP's situation identified in the PAR; (iv) develop the Livelihood Restoration Plan (LMP).
- Implementing the PAR, including monitoring and psychosocial support for Project Affected Persons (PAPs) and implementing the Complaints Management Mechanism (CMM), specifically: (i) ensuring the implementation of the IEC plan; (ii) supporting the establishment of the institutions required for PAR implementation; (iii) supporting PAPs throughout the PAR implementation process. (iv) implement the Livelihood Restoration Plan (LMP); (v) organize awareness-raising meetings with the Project Affected Persons (PAPs); (vi) ensure the implementation of the mechanism for managing complaints and disputes related to the resettlement process; (vii) support the Project Owner in the process of clearing the Project land.

For information purposes, the estimated duration of the service will be twenty-four (24) months from the date indicated on the service order to commence services.

The Yaounde City Council invites Candidates to express their interest in providing the Services described above.

This Call for Expressions of Interest is addressed to:

- | | |
|--|---|
| ☒ Design offices | ☐ Individual Consultants |
| ☒ NGO | ☒ NGO and engineering firm(s) in a consortium |

The eligibility criteria for AFD funding are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for Procurement Funded by AFD in Foreign Countries," available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>.

Local or international consulting firms or consortia of consulting firms, and local or international Non-Governmental Organizations (NGOs) may apply, with the following exceptions:

- Consulting firms or NGOs that are subject to suspension following the termination of a contract, pursuant to Article 102 of the Cameroonian Public Procurement Code;
- Consulting firms or NGOs that have not signed the Declaration of Integrity in the Annex; - Consulting firms or NGOs subject to the exclusion criteria listed in the AFD procurement guidelines (Article 1.3.2).

Candidates may submit only one application, either individually or as part of a consortium. If a candidate (including a member of a consortium) submits or participates in multiple applications, all applications will be rejected. However, a single subcontractor may participate in multiple applications.

If the candidate is part of a consortium, the Expression of Interest must include:

- a copy of the consortium agreement signed by all its members, or
- a letter of intent to form a consortium, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed consortium agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered subcontractors.

The references and qualifications of subcontractors are not taken into account in the evaluation of applications.

Interested candidates must provide information demonstrating their qualifications and experience to perform these Services. To this end, they must provide evidence of recent and similar projects they have completed.

Candidates must submit supporting documentation of experience on a scale comparable to the services requested, including brochures, references for similar contracts, experience in similar conditions, the availability of necessary knowledge and qualifications (with supporting documentation corresponding to the references provided), human and financial resources, etc.

The similarity of the references will be assessed based on:

- The size of the contracts: contracts with a value of at least €600,000 excluding VAT, or 396 million FCFA excluding VAT;
- The nature of the Services: Urban and Social Project Management (MOUS) for the implementation of the PARs (Regional Action Plans).
- Technical expertise and experience: updating and operational implementation of Community Action Plans (CAPs) according to international standards (World Bank NES 5), management and facilitation of grievance mechanisms, implementation of Livelihood Restoration Plans; two (2) projects of similar financial cost completed within the last 6 years;
- Nature of the works or developments for which the candidate developed or implemented the CAP(s): infrastructure works, civil engineering, etc.;
- Geographical context: experience implementing CAPs in sub-Saharan Africa in particular.

The Yaounde City Council will also examine the relevance of the Expressions of Interest with regard to the following criteria:

- Internal skills and availability for providing technical support to experts located in the country of service delivery;
- Candidate's local contacts/partners;
- Candidate's quality assurance procedures and certifications, including environmental and social certification.

The candidate must also provide evidence demonstrating their ability to secure the necessary financial resources to fulfill their responsibilities. Their average turnover for the past five years must be at

least €600,000 excluding VAT, or 396,000,000 FCFA excluding VAT. This average may be calculated based on figures from the relevant business licenses or other appropriate documents submitted.

The Yaounde City Council will draw up a shortlist of a maximum of six (6) candidates, pre-selected from the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the provision of the required services, in accordance with the procedures of the Contracting Authority and its partner, the AFD, within three (3) months of the publication of the list of selected candidates, which is the subject of this Call for Expressions of Interest.

Expressions of interest, written in French and submitted in SEVEN (07) copies (including ONE (01) original and FIVE (05) copies and one digital copy on a USB key (containing the scanned PDF and Word files of the offer) marked as such), must be submitted in a closed and sealed envelope to the following address:

YAOUNDE CITY COUNCIL

To the PLIDY-Yaounde Coordinator

Yaounde City Council construction site base, located in WARDA, behind the new FECAFOOT headquarters. No later than **08 OCT 2026** at 12:00 PM local time, with the following subject line: in French, with the following subject line:

- Reference of this CEI: No. **DD8** /CEI/CUY/SG/PLIDY-VY/SPM/ASPM of the **04 SEPT 2026**
- Title of this CEI: Urban and Social Project Management (MOUS) for the implementation of the Resettlement Action Plan (RAP) for people affected by the Flood Control Program in Douala and Yaoundé (PLIDY), Yaounde component.

For international consulting firms or international NGOs, sending applications via a reliable professional carrier is permitted, provided the above instructions are strictly followed. Applications must be submitted to the coordinator's office at the Yaounde City Council construction site base, located in WARDA, behind the new FECAFOOT headquarters, within the specified deadlines.

Further information can be obtained from the PLIDY-Yaoundé Implementation Unit, located at the Yaounde City Council construction site base in WARDA, behind the new FECAFOOT headquarters; Phone. +237 677 52 75 03 / 696 92 96 51; Email: compteprojetessi@gmail.com with copy to claudetakouo@yahoo.fr and parfaitpedie11@yahoo.com.

The Yaounde City Council reserves the right not to proceed with this Call for Expressions of Interest.

The anticipated start of the planned services is projected for the third quarter of 2027.

Attachments:

- *Declaration of Integrity;*
- *Articles 1.3.3 and 3.1.2 of the directives*



Messi Atangana Luc

er 4